

CURLING CANADA



MANUEL DU PARCOURS DE CURLING EN FAUTEUIL ROULANT DU CANADA



REMERCIEMENTS

Nous tenons à reconnaître et à remercier les personnes qui ont voué leur temps et leur expérience et fait part de commentaires réfléchis lors de l'examen de ce document, au nom de la communauté canadienne du curling en fauteuil roulant. Ce travail a aussi grandement bénéficié des contributions des athlètes, entraîneurs et intervenants impliqués dans le Programme national et le Programme de poursuite, qui ont offert d'utiles points de vue pour renforcer et clarifier le contenu. Vos questions, opinions et réflexions ont joué un rôle important dans la création d'un parcours plus inclusif, éclairé et performant.

Nous exprimons notre gratitude à Carl Rennick, Collinda Joseph, Gerry Peckham, Jon Thurston, Laughlin Rutt, Leslie Anne Walsh, Mark Ideson, Richard Jenkyns, Stewart Slauenwhite, Tom Ward et Wendy Morgan. Merci pour votre engagement continu envers la croissance et l'excellence du curling en fauteuil roulant au Canada.

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	5
1.1 Vue d'ensemble du parcours	5
1.2 Objectifs du parcours	5
1.3 Culture et philosophie de la haute performance	5
1.4 Intervenants et partenaires	6
1.5 Limites	6
1.6 Définition des termes courants	7
2. STRUCTURE DU PARCOURS	11
2.1 Programmes et volets	11
2.2 Progression des athlètes	12
2.3 Départ du parcours et retour au parcours	12
Vue d'ensemble du parcours et des programmes	13
3. COMMUNAUTÉ	15
3.1 Vue d'ensemble	15
4. PROGRAMME DE POURSUITE	16
4.1 Vue d'ensemble	16
4.2 Volet d'identification du Programme de poursuite	16
4.3 Volet de confirmation du Programme de poursuite	17
4.4 Volet de transition du Programme de poursuite	18
5. PROGRAMME DU PODIUM	21
5.1 Vue d'ensemble	21
5.2 Volet du niveau international	21
5.3 Volet des six premières places	23
5.4 Volet des médailles	24
6. PROCESSUS DE SÉLECTION ET DÉCLARATION	26
6.1 Comité de sélection	26
6.2 Déclaration de l'athlète	26
6.3 Dates de sélection et échéances	27

6.4	Décisions de sélection et communication	27
7. APPELS		29
7.1	Qui peut faire appel	29
7.2	Dépôt d'un appel	29
7.3	Motifs d'appel	29
7.4	Période d'appel	29
7.5	Blessure ou maladie	29
8. NORMES ET LIGNES DIRECTRICES DE BREVETS		30
8.1	Vue d'ensemble	30
8.2	Accès	30
8.3	Exigences relatives à l'admissibilité des athlètes	30
8.4	Admissibilité au programme de brevets	31
8.5	Accès prioritaire	31
8.6	Inclusion dans le Programme	31
8.7	Appels	31
8.8	Critères d'engagement du Programme national	32
8.9	Exigence en matière de dépistage de drogues	33
8.10	Accord entre Curling Canada et l'athlète	33
8.11	Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada	33
8.12	Élément d'équipe	33
8.13	Notification à l'athlète de la demande de brevet de Sport Canada	34
8.14	Annexe 1 : Programme d'octroi de brevets du Programme national	34
9. PROTOCOLE DE SÉLECTION D'ÉQUIPE CANADA		37
9.1	Vue d'ensemble	37
9.2	Admissibilité	38
9.3	Critères de sélection et attributions dans les disciplines	38
9.4	Considérations générales	41
9.5	Retrait de la sélection	41
9.6	Remplaçants	41
9.7	Processus d'appel	42
9.8	Modifications du présent document	42

10. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS	46
ANNEXE 1 : EXERCICES D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	47
ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE L'ATHLÈTE	49

I. INTRODUCTION

1.1 Vue d'ensemble du parcours

Le parcours canadien de curling en fauteuil roulant (PCFR) est conçu pour guider stratégiquement et appuyer les athlètes canadiens, dans le cadre d'un cheminement continu, menant au succès sur le podium des Championnats du monde et des Jeux paralympiques. Un objectif principal du PCFR est l'identification et le développement des athlètes qui démontrent le potentiel de contribuer de manière significative à la performance internationale du Canada. Ces athlètes sont soutenus par un système de programmes et de ressources à plusieurs niveaux, conformes à leur stade de développement, leur état de préparation à la compétition et leur admissibilité à la compétition internationale. Ancré dans une approche de développement à long terme des athlètes, le PCFR s'engage à soutenir les athlètes dans l'atteinte de leur plein potentiel sur la scène internationale.

De même, le PCFR reconnaît qu'une communauté forte et inclusive est essentielle à la croissance et à la durabilité à long terme du curling en fauteuil roulant au Canada. Bien que le parcours soit axé sur le développement de haute performance, la participation à tous les niveaux demeure au cœur du sport. Une communauté dynamique et soudée soutient non seulement le dépistage du talent sportif et le développement précoce, mais crée aussi des occasions permettant à plus de personnes de vivre la joie, le défi et la camaraderie qu'offre le curling en fauteuil roulant. En favorisant une large participation, le PCFR contribue à faire croître le sport et s'assure qu'il continue d'atteindre et d'inspirer de nouveaux athlètes et de nouvelles communautés à travers le Canada.

1.2 Objectifs du parcours

Le PCFR met en œuvre le Plan stratégique de Curling Canada pour « renforcer continuellement des parcours de développement de l'athlète de calibre mondial », afin d'appuyer la présence des athlètes canadiens « sur la plus haute marche du podium ». De plus, le PCFR vise à « garantir que chaque étape du parcours d'un athlète, du développement à la compétition de haut niveau, soit soutenue et optimisée ». Ainsi, en plus de faire croître la communauté, le but du PCFR est de hausser le nombre d'athlètes canadiens aux importants championnats qui :

- remportent des médailles pour le Canada;
- atteignent des normes de performance dignes du podium;
- enregistrent leurs meilleures performances personnelles;
- reflètent les valeurs qui sous-tendent le PCFR et Curling Canada.

1.3 Culture et philosophie de la haute performance

Le PCFR est fondé sur une culture qui reflète l'ambition de Curling Canada et du PCFR d'être un chef de file mondial du sport – non seulement en termes de résultats, mais aussi dans la façon dont nous soutenons, développons et autonomisons les membres de la communauté du curling en fauteuil roulant. Au cœur de notre philosophie de haute

performance figure un engagement envers des programmes axés sur l'athlète et à l'appui de l'autonomie. Nous reconnaissons que l'excellence ne s'impose pas – elle se cultive par la bienveillance, la confiance et la collaboration. Les athlètes sont des partenaires actifs dans leur développement, soutenus par des entraîneurs et du personnel qui favorisent un environnement où ils peuvent s'épanouir dans un but, avec clarté et une motivation déterminée.

Nous sommes implacables dans notre quête de l'excellence, ce qui signifie que nous favorisons l'amélioration continue, maintenons notre curiosité et recherchons constamment les petits gains significatifs dans tous les aspects de la performance. Nous croyons que les détails comptent et que le progrès se poursuit jour après jour grâce à des habitudes intentionnelles, la communication de rétroactions et un engagement commun à s'améliorer.

Tout comme la performance, le caractère compte aussi. Qui nous sommes – et comment nous nous traitons les uns les autres – est tout aussi important que notre façon de jouer. Nous nous efforçons de diriger avec intégrité, de nous mettre mutuellement au défi avec respect et d'édifier une culture ancrée dans les valeurs qui définissent le PCFR :

- bienveillance – pour nous-mêmes, nos coéquipiers et notre communauté élargie;
- collaboration – entre les disciplines, les rôles et les perspectives;
- compétition – guidée par la joie du défi et le désir de s'épanouir;
- liens – les uns avec les autres, avec notre raison d'être et avec le sport;
- curiosité – questions, apprentissage, réflexion et évolution.

Ensemble, cette culture appuie notre mission : développer, soutenir et préparer les meilleurs athlètes canadiens de curling en fauteuil roulant à représenter avec succès le Canada, de façon sécuritaire et équitable, au Championnat du monde et aux Jeux paralympiques, guidés par des programmes de haute performance et de mieux-être de calibre mondial. C'est ainsi que nous définissons le succès – pas seulement par les médailles, mais aussi les personnes, les processus et les objectifs.

1.4 Intervenants et partenaires

Les ressources du PCFR proviennent de Curling Canada, l'organisme national de sport (ONS) du curling au Canada, avec de précieuses contributions de nos partenaires clés, dont À nous le podium, Sport Canada (SC), le Comité paralympique canadien (CPC) et le Réseau des instituts du sport olympique et paralympique du Canada (RISOPC). Des associations provinciales et territoriales de curling (c'est-à-dire les associations membres), des commanditaires et d'autres partenaires et supporteurs du parcours, qui contribuent collectivement au développement des athlètes aspirants au podium à travers le Canada, assurent aussi leur collaboration et leur soutien.

1.5 Limites

Les avantages offerts aux athlètes, dans le cadre du PCFR, dépendent des ressources du parcours et peuvent également être assujettis aux politiques et aux conditions de nos partenaires de soutien. Le niveau de ressources disponibles peut influencer le nombre

d'athlètes soutenus dans chaque volet du parcours. Bien que les priorités provinciales et territoriales puissent différer et avoir un impact sur les ressources locales, tous les efforts seront déployés pour harmoniser le PCFR à l'échelle nationale, afin d'assurer le plus haut niveau possible de cohérence et de soutien à travers le Canada.

1.6 Définition des termes courants

1.6.1 Programme d'aide aux athlètes (PAA)

Le Programme d'aide aux athlètes (PAA) est un programme de financement de Sport Canada, qui contribue à la poursuite de l'excellence. Le PAA vise à réduire le fardeau financier lié à la préparation et à la participation au sport de niveau international et permet aux athlètes canadiens de haute performance d'allier le sport avec leurs études ou leur carrière professionnelle, tout en s'entraînant avec intensité, dans le but de parvenir à des performances de classe mondiale. Pour plus de renseignements, consultez la section 8 : Normes et lignes directrices de brevets du Programme d'aide aux athlètes de curling en fauteuil roulant 2025-2026 de Curling Canada.

1.6.2 Événement de référence

Un événement de référence est une compétition désignée au cours de la saison, qui sert d'indicateur utile de la progression d'un athlète dans le curling en fauteuil roulant. Ces événements sont sélectionnés stratégiquement parce qu'ils présentent des sources de défi appropriées – offrant aux athlètes l'occasion de rivaliser avec d'autres athlètes, dont le niveau de performance est comparable ou supérieur. Ces événements jouent un rôle crucial dans l'évaluation du développement. Les observations et les données de performance recueillies lors de ces compétitions offrent un aperçu précieux des forces actuelles d'un athlète, des aspects à améliorer et du niveau global de jeu. Ces paramètres aident les entraîneurs et le personnel à évaluer la conformité avec les attentes de performance et à orienter la planification future de l'entraînement et du développement.

1.6.3 Classification

La classification fait référence au processus utilisé pour déterminer l'admissibilité d'un athlète à participer à des compétitions nationales et internationales de curling en fauteuil roulant. En vertu des lignes directrices en matière de classification du Comité international paralympique (CIP) et de World Curling (WC), « tout athlète souhaitant concourir dans un sport régi par World Curling doit avoir une déficience admissible et cette déficience admissible doit être permanente ». Généralement, les athlètes admissibles sont ceux qui présentent des « déficiences importantes de la fonction inférieure des jambes ou de la démarche, qui nécessitent habituellement un fauteuil roulant pour leur mobilité quotidienne (c.-à-d. blessure à la colonne vertébrale, paralysie cérébrale, sclérose en plaques ou amputation des deux jambes)... et ne sont pas ambulants ou ne peuvent marcher que sur de courtes distances » (World Curling, juillet 2022). La classification officielle exige une évaluation

formelle faite par un classificateur certifié. Avant la classification officielle, les athlètes peuvent participer au processus d’obtention d’une classification provisoire auprès d’un classificateur certifié. Consultez *Classification Rules for Wheelchair Curling* (World Curling, juillet 2022) pour plus de renseignements.

Cette classification internationale diffère légèrement des critères nationaux de classification du Canada, qui permettent aux athlètes ayant une gamme plus large de déficiences admissibles de participer au Championnat canadien de curling en fauteuil roulant et aux événements de qualification correspondants, le cas échéant. En conséquence, certains athlètes qui se qualifient pour concourir au niveau national, au Canada, pourraient ne pas satisfaire aux exigences de classification internationale plus strictes établies par le CIP et WC pour les Championnats du monde ou les compétitions paralympiques. Seuls les athlètes admissibles à la classification internationale pourront progresser au-delà du volet d’identification du Programme de poursuite du PCFR. [Plus de renseignements sur le processus d’obtention de la classification provisoire et officielle seront ajoutés au document].

1.6.4 Consultant en entraînement quotidien (CEQ)

Un consultant en entraînement quotidien (CEQ) est une personne dont le rôle principal est d’appuyer les athlètes de curling en fauteuil roulant, qui poursuivent la haute performance dans leur environnement d’entraînement quotidien. Le CEQ travaille directement avec les athlètes, pour s’assurer que leurs séances d’entraînement sont ciblées, efficaces et conformes à leurs objectifs de développement. Il offre ainsi un soutien pratique à la logistique de l’entraînement (par exemple, ancrage, aménagement de la glace, accès à la glace), l’intégration de la technologie et la création d’un environnement reflétant des normes de performance élevées.

Bien que le CEQ puisse être un entraîneur, le terme consultant met l’accent sur l’expertise pertinente ou la familiarité avec les environnements d’entraînement de haute performance, peu importe la désignation officielle d’entraîneur. En fin de compte, le CEQ aide les athlètes à maximiser la qualité et l’uniformité de leur entraînement en comblant le fossé entre le soutien centralisé du programme et les besoins d’entraînement individualisés.

1.6.5 Cote de jeu + (CJ+)

La cote de jeu plus (CJ+) est un paramètre de performance, qui résume l’efficacité des athlètes par rapport aux moyennes internationales des positions. Elle offre un indicateur fiable de la façon dont un athlète se compare aux athlètes internationaux typiques aux positions qu’il joue, surtout lorsqu’on fait la moyenne de plusieurs parties. Le score de référence est de 100, ce qui représente la performance moyenne pour une position donnée au niveau international. Une CJ+ supérieure à 100 indique une performance supérieure à la moyenne internationale. Par exemple, une CJ+ de 103,5 signifie que l’athlète obtient des performances qui sont 3,5 % au-dessus de la moyenne internationale pour les positions qu’il a jouées dans les parties. Une CJ+

inférieure à 100 reflète une performance inférieure à la moyenne internationale. Par exemple, une CJ+ de 98,2 signifie que l'athlète obtient 1,8 % de moins que la moyenne internationale. De manière générale, une CJ+ soutenue au-dessus de 100 prédit la compétitivité internationale, tandis qu'une CJ+ de plus de 104 prédit le potentiel de podium international.

1.6.6 Profil de médaille d'or (PMO)

Un Profil de médaille d'or (PMO) est un cadre de haute performance qui décrit les qualités clés (c'est-à-dire, les atouts), y compris les compétences, habiletés et attributs, nécessaires pour atteindre le podium aux plus hauts niveaux de compétition internationale. Il sert de feuille de route pour le développement des athlètes, guidant ces derniers, les entraîneurs et le personnel de soutien pour identifier et cultiver les atouts les plus importants pour une performance optimale.

En curling en fauteuil roulant, le PMO de Curling Canada comprend 24 atouts définis, organisés en trois catégories spécifiques au sport (technique, tactique et environnement d'entraînement quotidien) et trois catégories particulières à l'athlète (physique, psychologique et mieux-être). Ce profil intégré appuie la planification de la performance, l'analyse des écarts et le développement à long terme de l'athlète.

1.6.7 Équipe de leadership de haute performance (ELHP)

Le PCFR est dirigé par l'équipe de leadership de haute performance (ELHP) de Curling Canada pour le curling en fauteuil roulant, composée du directeur du curling en fauteuil roulant, de l'entraîneur-chef national, de l'entraîneur national de double mixte, du chef de l'équipe nationale de soutien intégré, du conseiller du PCFR, et du directeur général de la haute performance. L'ELHP s'engage à continuellement perfectionner les stratégies et systèmes qui soutiennent le développement et la sélection des athlètes, dans le but de qualifier les équipes et d'atteindre le podium aux événements de curling mixte et double mixte au Championnat du monde et aux Jeux paralympiques. De plus, l'ELHP s'efforce d'assurer la solidité et la durabilité à long terme du PCFR.

1.6.8 Plan de performance individuel (PPI)

Un plan de performance individuel (PPI) est élaboré à partir de l'analyse des écarts de l'athlète et sert à assurer une planification optimale de la performance, des services pertinents de sciences du sport et de médecine sportive, ainsi que des processus de suivi pour atténuer les écarts identifiés. Le PPI a le plus d'impact lorsqu'il est conforme au suivi des résultats des podiums (SRP) et au PMO du sport. Il sert d'outil dynamique pour établir et planifier les objectifs, guider les décisions quotidiennes d'entraînement et de soutien et favoriser la responsabilité partagée entre l'athlète, l'entraîneur et l'équipe de soutien intégré.

1.6.9 Équipe de soutien intégré (ESI)

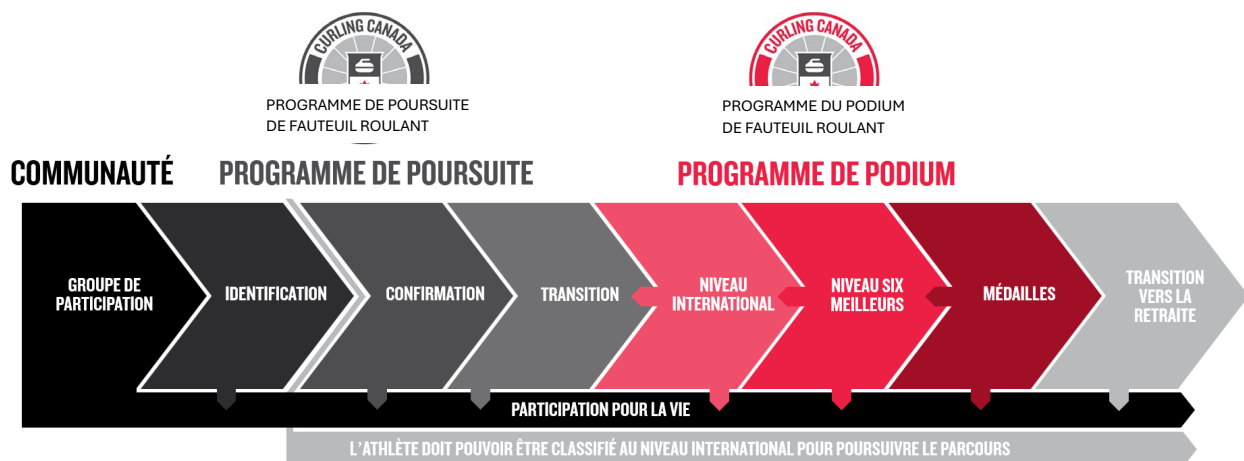
Une équipe de soutien intégré (ESI) désigne un groupe multidisciplinaire de professionnels des sciences du sport, de la médecine du sport et autres, qui appuient les entraîneurs et les athlètes dans leurs environnements d'entraînement et de compétition quotidiens. Une ESI vise à s'assurer que les athlètes sont en santé, en forme et psychologiquement prêts pour une performance optimale. En curling en fauteuil roulant, Curling Canada a réuni un groupe de psychiatres, physiothérapeutes, consultants en performance mentale, diététistes, entraîneurs en force et en conditionnement, ainsi que d'autres spécialistes pour soutenir les athlètes à divers degrés tout au long du parcours.

1.6.10 Suivi des résultats des podiums (SRP)

Un suivi des résultats des podiums (SRP) est un cadre de référence de la performance, qui décrit la progression des résultats en compétition généralement obtenus sur la voie du podium. Tiré de données réelles de compétitions internationales, le SRP définit les jalons clés de performance que les athlètes atteignent en progressant dans le PCFR et vers un succès constant au plus haut niveau de la compétition internationale. En curling en fauteuil roulant, le SRP est axé sur la CJ+.

2. STRUCTURE DU PARCOURS

2.1 Programmes et volets



PROGRAMME	VOLET	OBJECTIFS PRIMAIRES
Communauté	Groupe de participation	Développer le sport du curling en fauteuil roulant en créant des occasions inclusives et accueillantes de participer, d'établir des liens et de profiter du sport dans un environnement favorable.
Poursuite	Identification du Programme de poursuite	Identifier et recruter de nouveaux athlètes et les appuyer dans l'exploration de la conformité de leurs objectifs, de leur état de préparation et de leur admissibilité à la classification internationale avec le sport de haute performance.
	Confirmation du Programme de poursuite	Appuyer les athlètes qui commencent à explorer la haute performance de façon plus intentionnelle et qui bénéficieront d'une structure pour confirmer leur engagement à long terme.
	Transition du Programme de poursuite	Préparer les athlètes engagés à une éventuelle progression vers le Programme du podium en offrant un soutien accru de l'entraînement, de la compétition et de la planification de la performance.
Podium	Niveau international	Appuyer les athlètes qui émergent sur la scène internationale et qui démontrent un fort potentiel pour contribuer au succès futur du Canada sur le podium.
	Six meilleures places	Développer des athlètes qui démontrent une capacité constante de performance supérieure aux normes internationales et qui se trouvent clairement en voie de contribuer au succès du Canada sur le podium.
	Médailles	Équiper et habiliter les athlètes pour qu'ils visent constamment et atteignent des podiums au Championnat du monde et aux Jeux paralympiques.

2.2 Progression des athlètes

Le PCFR et ses programmes sont conçus pour appuyer le développement et l'amélioration continus, au fil du temps, des athlètes qui se déclarent intéressés par la poursuite de la haute performance (c'est-à-dire le Programme de poursuite et le Programme du podium). Ainsi, les athlètes sont susceptibles de montrer une progression continue par rapport aux normes internationales, à mesure qu'ils progressent dans les volets des programmes vers le succès sur le podium. Une fois qu'un athlète progresse, il est généralement peu probable qu'il revienne à un volet précédent à moins de se désengager de son niveau actuel de participation et d'engagement envers l'entraînement.

2.3 Départ du parcours et retour au parcours

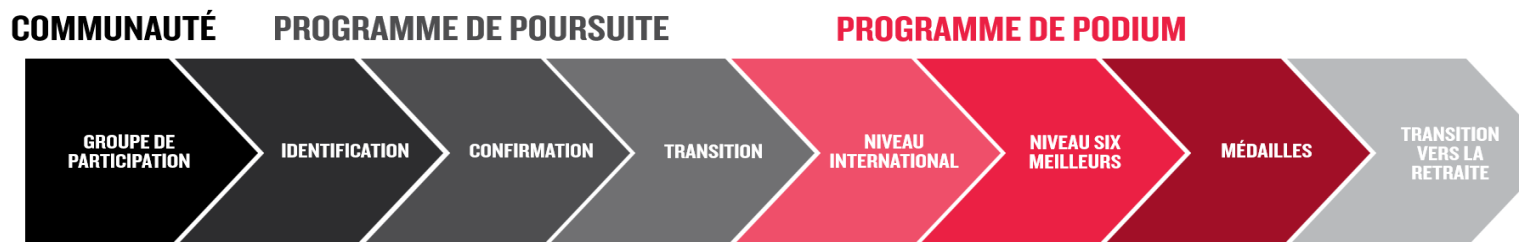
Les athlètes peuvent choisir de quitter le parcours à tout moment. Peu importe le statut de l'athlète dans le parcours, il est fortement encouragé à continuer de participer au sport de manière à lui procurer plaisir et relations – que ce soit dans le cadre d'occasions communautaires, de ligues récréatives, de parties dans un club ou de compétitions provinciales-territoriales et nationales. Le curling est un sport pour la vie et l'engagement continu renforce à la fois le bien-être individuel et la communauté élargie du curling.

Si un athlète choisit de revenir au parcours après une période d'absence, il sera admissible au parcours qui correspond à son niveau de performance actuel et qui répond aux critères d'admissibilité établis. Par exemple, si un athlète revient avec un niveau de performance comparable à celui à son départ – et répond toujours aux critères pertinents – il peut être admissible à être sélectionné dans le même volet auquel il appartenait auparavant.

Les décisions en matière de sélection, au retour, suivront les mêmes principes qui guident tous les processus de sélection du PCFR : transparence, équité et conformité aux normes de performance et d'admissibilité énoncées dans ce document.

Le PCFR s'engage à appuyer le choix des athlètes tout en assurant un processus clair, cohérent et inclusif pour la réintégration dans les volets de haute performance du parcours.

VUE D'ENSEMBLE DU PARCOURS ET DES PROGRAMMES



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES								
Citoyenneté canadienne	Non exigée	Non exigée; doit être résident	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée	Exigée	Peut être exigée lors de la transition comme entraîneur ou CEQ
Adhésion à un centre de curling	Non exigée	Recommandée	Recommandée	Fortement recommandée	Fortement recommandée	Fortement recommandée	Fortement recommandée	Non exigée
Intégrité dans le sport	Non exigée	Effectuer le module de formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs et signer le Code de conduite de Curling Canada et le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport			Suivre la Formation sur le sport sécuritaire du Centre canadien pour l'éthique dans le sport et signer le Code de conduite de Curling Canada et le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport			Peut être exigée lors de la transition comme entraîneur ou CEQ
Antidopage	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Éducation et adhésion requises	Éducation, adhésion et conformité au programme visant l'obligation de rendre compte en matière d'antidopage du Centre canadien pour l'éthique dans le sport			Peut être exigée lors de la transition comme entraîneur ou CEQ
Disponibilité pour voyager	Non applicable	Non applicable	2 à 5 jours de voyage par année	5 à 15 jours de voyage par année	15 à 30 jours de voyage par année	30 à 60+ jours de voyage par année	30 à 60+ jours de voyage par année	Peut être exigée lors de la transition comme entraîneur ou CEQ
Capacité et autorisation pour voyager	Non applicable	Non applicable	À l'aise avec les voyages en avion, les longs séjours à l'hôtel et les activités irrégulières de la vie quotidienne		En plus des exigences du volet précédent, autorisé à voyager à l'international			Peut être exigée lors de la transition comme entraîneur ou CEQ
Classification	Non exigée	Non exigée	Classification internationale provisoire exigée		Classification internationale probablement exigée	Classification internationale exigée		Non applicable
NORMES DE PERFORMANCE DES ATHLÈTES								
Cote de jeu +	Non applicable	Non applicable	≥ 90,0	≥ 95,0	≥ 100,0	≥ 102,5	≥ 105,0	Non applicable

(tiré d'un événement de référence)								
Score de Profil de médaille d'or	Non applicable	Non applicable	À déterminer	À déterminer	≥ 75,0	≥ 82,5	≥ 87,5	Non applicable
Adresse des lancers de placement	Non applicable	Non applicable	≥ 56,0 % (minimum de 3 exercices achevés vérifiés)	≥ 60,0 % (minimum de 5 exercices achevés vérifiés)	≥ 62,0 % (non applicable; intégré au PMO)	≥ 65 % (non applicable; intégré au PMO)	≥ 68 % (non applicable; intégré au PMO)	Non applicable
Adresse de frapper et rester	Non applicable	Non applicable	≥ 58,0 % (minimum de 3 exercices achevés vérifiés)	≥ 62,0 % (minimum de 5 exercices achevés vérifiés)	≥ 64,0 % (non applicable; intégré au PMO)	≥ 66,0 % (non applicable; intégré au PMO)	≥ 68,0 % (non applicable; intégré au PMO)	Non applicable
Vitesse maximale de frappé (handicap, genre, discipline et considérations en matière de position)	Non applicable	Non applicable	≥ 2,70 m/s (environ 9,5 secondes d'une ligne de jeu à l'autre avec un état normal de la glace)	≥ 2,80 m/s (environ 9,0 secondes d'une ligne de jeu à l'autre avec un état normal de la glace)	≥ 2,90 m/s (environ 8,5 secondes d'une ligne de jeu à l'autre avec un état normal de la glace)	≥ 3,10 m/s (environ 7,5 secondes d'une ligne de jeu à l'autre avec un état normal de la glace)	≥ 3,20 m/s (environ 7,0 secondes d'une ligne de jeu à l'autre avec un état normal de la glace)	Non applicable
Événement de référence ciblé et résultat	Non applicable	Participation au Championnat provincial/territorial	Participation au Championnat national	Classement parmi les six premières places au Championnat national	Classement parmi les trois premières places à un grand événement international ou un championnat national	Classement parmi les six premières places aux Championnats du monde, aux Jeux paralympiques ou championnat national	Classement parmi les trois premières places à un Championnat du monde ou aux Jeux paralympiques	Non applicable
ENTRAÎNEMENT ET SOUTIEN DES ATHLÈTES								
Entraînement/soutien	Entraîneurs locaux ou régionaux, membre accrédité de l'Association des professionnels de curling ou soutien autre qu'en entraînement		CEQ nationaux et accès au personnel d'entraîneurs nationaux		Personnel national d'entraîneurs (entraîneur-chef national, entraîneur national de double mixte), ESI et consultant en entraînement quotidien			Non applicable
Formation, éducation et certification des entraîneurs/supporteurs	Suggestions : module d'introduction au curling en fauteuil roulant de Curling Canada (en développement) et module de formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE		Exigée (pour les CEQ nationaux) : désignation de CEQ de Curling Canada pour le curling en fauteuil roulant (modules 5-6 – en développement) et module de formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE; suggéré (pour ceux qui s'intéressent à l'entraînement) : certification Compétition – Introduction du PNCE		Exigée (pour les entraîneurs nationaux) : certification Compétition-Développement du PNCE, désignation de CEQ de Curling Canada pour le curling en fauteuil roulant (5-6 modules – en développement), et Formation sur le sport sécuritaire du Centre canadien pour l'éthique dans le sport			Non applicable
Offres d'entraînement et de compétitions	Offres locales	Événements régionaux, provinciaux ou territoriaux, séances mensuelles en ligne avec le personnel d'entraînement national		Invitation à 2 à 3 séances d'entraînement régionales avec le personnel d'entraînement national, séances mensuelles en ligne ou plus fréquentes, CoachNow	1-3 camps nationaux, 1-3 compétitions, réunions régulières sur le PPI, réunions en ligne toutes les deux semaines ou plus fréquentes, CoachNow	3 à 5 camps nationaux, 2 à 4 compétitions, réunions régulières sur le PPI, réunions en ligne toutes les deux semaines ou plus fréquentes, CoachNow	4 à 6 camps nationaux, 3 à 5 compétitions, réunions régulières sur le PPI, réunions en ligne hebdomadaires ou plus fréquentes, CoachNow	Non applicable
Subventionnement pour	Aucun subventionnement pour l'entraînement et les compétitions en dehors des subventions liées à la participation au championnat national			Subventionnement limité par l'intermédiaire de Curling Canada	Partiellement subventionné par Curling Canada	Principalement subventionné par Curling Canada	Presque entièrement subventionné par Curling Canada	Un subventionnement

l'entraînement et les compétitions					quelconque pourrait être accordé
Brevets du Programme d'aide aux athlètes	Inadmissible au brevet du PAA	Admissible au brevet du PAA	Priorisation pour le brevet du PAA		Peut être admissible à l'aide du PAA pour le départ à la retraite
Sélection et recommandation à Équipe Canada	Inadmissible à la sélection (Championnats du monde) ou à la recommandation (Jeux paralympiques) à Équipe Canada	Admissible à la sélection et à la recommandation à Équipe Canada	Priorisation pour la sélection et la recommandation à Équipe Canada		Non applicable

3. COMMUNAUTÉ

3.1 Vue d'ensemble

Le curling en fauteuil roulant au Canada est ancré dans la communauté. Tout commence par les gens qui se rassemblent – pour essayer quelque chose de nouveau, établir des liens avec les autres et vivre la joie de faire partie d'un sport qui accueille toutes les personnes. Curling Canada reconnaît que la force et l'avenir du sport dépendent de l'épanouissement et de l'expansion de cette communauté de façon inclusive, accessible et adaptée aux besoins et intérêts des gens.

L'objectif est simple : permettre à plus de personnes de facilement trouver des moyens significatifs de s'impliquer. Il s'agit donc d'aider les participants, les familles et les communautés à localiser des clubs de curling accessibles et à découvrir des occasions de participer à des stages, des ligues, des camps et des compétitions aux niveaux local, régional et provincial-territorial. Ces expériences ne visent pas seulement le développement des habiletés, mais aussi l'appartenance, le plaisir et le fait de rester connecté à quelque chose de plus grand.

À l'appui de cette vision, Curling Canada s'engage à partager des outils et des ressources pratiques qui font une différence sur le terrain. Mentionnons, notamment, les pratiques exemplaires pour offrir des programmes inclusifs, comme des événements « d'essai » et des ligues intégrées, ainsi que des renseignements sur les subventions offertes, qui peuvent aider les organisateurs locaux à passer des idées aux actes et à maintenir ces efforts au fil du temps.

En plus du soutien des programmes, Curling Canada se concentre aussi sur la réduction des obstacles liés à l'équipement, en partageant de l'information et des ressources à propos d'équipement accessible et abordable, comme les tiges de lancement pour le curling en fauteuil roulant et les têtes de tiges.

En fin de compte, faire grandir la communauté signifie partager des connaissances, établir des relations et créer un espace pour que chacun puisse s'engager dans le sport d'une manière qui lui convient. Curling Canada croit en un avenir dynamique pour le curling en fauteuil roulant au Canada – et cet avenir commence par la communauté.

4. PROGRAMME DE POURSUITE

4.1 Vue d'ensemble

Le Programme de poursuite est la première étape du soutien de haute performance de Curling Canada pour le curling en fauteuil roulant. Conçu pour être inclusif et adapté au développement, il accueille les athlètes motivés – peu importe leurs antécédents – pour explorer les exigences du sport de haute performance et clarifier leur potentiel dans ce sport.

Un objectif central du programme est d'aider les athlètes à comprendre s'ils répondent aux critères de classification internationale établis par le CIP et WC, qui déterminent l'admissibilité à concourir à l'international pour le Canada. Ce processus est appuyé par l'éducation, la transparence et la bienveillance, reconnaissant son importance pour les aspirations à long terme de chaque athlète.

Grâce au développement des habiletés, à des liens avec l'entraînement et à la conformité avec le programme de PMO de curling en fauteuil roulant de Curling Canada, le Programme de poursuite offre la formation, l'exposition à la compétition et le soutien individualisé dont les athlètes ont besoin pour comprendre ce qui est requis au niveau suivant – et pour évaluer la conformité avec leurs objectifs.

4.2 Volet d'identification du Programme de poursuite

4.2.1 Objectif

Ce volet vise à initier les athlètes aux concepts fondamentaux de la haute performance, y compris les composantes principales du PMO de curling en fauteuil roulant de Curling Canada. Les athlètes commencent à se familiariser avec les exigences de classification, les structures d'entraînement de base et les attentes liées au sport axé sur la performance. Le but est de créer un point d'entrée encourageant et inclusif, tout en aidant les athlètes à déterminer leur intérêt, leur conformité et leur potentiel de progression future. Les athlètes du volet d'identification sont généralement considérés comme étant à environ 6 à 8 ans ou plus d'atteindre des niveaux de performance aspirant aux médailles.

4.2.2 Critères d'admissibilité

- Citoyenneté canadienne non requise, mais résidence canadienne exigée
- Intérêt pour la poursuite du curling en fauteuil roulant de haute performance
- Adhésion à un centre de curling (recommandée)
- Accomplissement du module de formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs et signature du Code de conduite de Curling Canada et du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport

4.2.3 Normes de performance

- Aucune norme pour ce volet

4.2.4 Admissibilité aux brevets et à la sélection

Les athlètes de ce volet ne sont pas admissibles aux brevets du PAA ni à la sélection et la recommandation à Équipe Canada. Pour tous les détails sur les critères d'octroi de brevets et de sélection, consultez la Section 8 : Normes et lignes directrices de brevets du Programme d'aide aux athlètes de curling en fauteuil roulant 2025-2026 de Curling Canada, ainsi que la Section 9 : Protocole de sélection des équipes nationales.

4.2.5 Entraînement et soutien de l'entraînement

Bien que la fréquence et la portée de l'entraînement, du soutien scientifique de la performance, ainsi que des occasions d'entraînement et de compétition puissent varier selon le budget annuel de Curling Canada, les niveaux de financement de Sport Canada et l'année de la période quadriennale, les athlètes de ce volet peuvent généralement s'attendre au soutien suivant du programme :

- accès à un CEQ national;
- invitation possible à un camp d'entraînement régional;
- rencontres en ligne mensuelles au moins avec des entraîneurs nationaux ou du personnel de l'ESI;
- accès à un centre en ligne de ressources de formation et de soutien.

4.3 Volet de confirmation du Programme de poursuite

4.3.1 Objectif

Les athlètes de ce volet obtiennent un accompagnement accru à mesure qu'ils créent un environnement d'entraînement quotidien plus délibéré avec un soutien d'entraînement approprié. L'exposition à la compétition et aux normes de performance devient plus fréquente et des évaluations informelles sont utilisées pour appuyer la croissance et la réflexion. Le volet est conçu pour aider les athlètes à harmoniser leurs aspirations avec l'entraînement, le mode de vie et les systèmes de soutien nécessaires pour réussir plus loin sur le parcours. Les athlètes du volet de confirmation sont généralement considérés comme étant à environ 6 à 8 ans ou plus d'atteindre des niveaux de performance aspirant aux médailles.

4.3.2 Critères d'admissibilité

- Répondre à tous les critères d'admissibilité du volet précédent
- Être classifié provisoirement ou pouvoir être classifié par un classificateur certifié
- Être disponible pour 2 à 5 jours de voyage par année

- Capacité de voyager : à l'aise avec les voyages en avion, les longs séjours à l'hôtel et les activités irrégulières de la vie quotidienne

4.3.3 Normes de performance

- CJ+ : ~ 85,0 (tiré d'un événement de référence)
- Score de PMO : ~ 55,0
- Adresse dans l'exercice de lancers de placement (minimum de trois exercices achevés vérifiés – voir l'annexe 2) : ~ 62,5%
- Adresse dans l'exercice de frapper et rester (minimum de trois exercices achevés vérifiés – voir l'annexe 2) : ~ 62,5 %
- Vitesse maximale de frappé : $\geq 2,70$ m/s (environ 9,5 seconde d'une ligne de jeu à l'autre avec un état normal de la glace)
- Événement de référence ciblé et résultat : participation au Championnat national

4.3.4 Admissibilité aux brevets et à la sélection

Les athlètes de ce volet ne sont pas admissibles aux brevets du PAA ni à la sélection et la recommandation à Équipe Canada. Pour tous les détails sur les critères d'octroi de brevets et de sélection, consultez la Section 8 : Normes et lignes directrices de brevets du Programme d'aide aux athlètes de curling en fauteuil roulant 2025-2026 de Curling Canada, ainsi que la Section 9 : Protocole de sélection des équipes nationales.

4.3.5 Entraînement et soutien de l'entraînement

Bien que la fréquence et la portée de l'entraînement, du soutien scientifique de la performance, ainsi que des occasions d'entraînement et de compétition puissent varier selon le budget annuel de Curling Canada, les niveaux de financement de Sport Canada et l'année de la période quadriennale, les athlètes de ce volet peuvent généralement s'attendre au soutien suivant du programme :

- invitation à 2 à 3 séances d'entraînement régionales;
- réunions semestrielles sur le PPI avec un CEQ national ou des entraîneurs nationaux;
- rencontres en ligne mensuelles au moins avec des entraîneurs nationaux ou du personnel de l'ESI;
- accès à un centre en ligne de ressources de formation et de soutien.

4.4 Volet de transition du Programme de poursuite

4.4.1 Objectif

Les athlètes de ce volet démontrent un engagement accru envers l'entraînement et les objectifs de haute performance. Le PMO devient un point de référence central pour l'évaluation, avec un accent sur l'identification des points forts et des lacunes, la

comparaison avec les normes nationales et internationales et la mise en œuvre de stratégies ciblées pour combler les lacunes. Les PPI des athlètes sont élargis pour guider le développement avec plus de précision et des examens réguliers servent à suivre les progrès et à orienter les prochaines étapes. Ce parcours aide à déterminer à la fois l'état de préparation de l'athlète et sa conformité aux exigences plus intenses du Programme du podium. Les athlètes du volet de transition sont généralement considérés comme étant à environ 4 à 6 ans ou plus d'atteindre des niveaux de performance aspirant aux médailles.

4.4.2 Critères d'admissibilité

- Répondre à tous les critères d'admissibilité du volet précédent
- Avoir obtenu un entraîneur local ou un soutien régulier (p. ex., CEQ)
- Démontrer un engagement envers un environnement d'entraînement quotidien structuré
- Suivre la formation antidopage et respecter les règlements
- Être disponible pour 5 à 15 jours de voyage par année

4.4.3 Normes de performance

- CJ+ : ~ 92,5 (tiré d'un événement de référence)
- Score de PMO : ~ 65,0
- Adresse dans l'exercice de lancers de placement (minimum de trois exercices achevés vérifiés – voir l'annexe 2) : ~ 70,0%
- Adresse dans l'exercice de frapper et rester (minimum de trois exercices achevés vérifiés – voir l'annexe 2) : ~ 70,0%
- Vitesse maximale de frappé : $\geq 2,80$ m/s (environ 9,0 seconde d'une ligne de jeu à l'autre avec un état normal de la glace)
- Événement de référence ciblé et résultat : classement parmi les six premières places au Championnat national

4.4.4 Admissibilité aux brevets et à la sélection

Les athlètes de ce volet sont admissibles aux brevets du PAA et à la sélection et la recommandation à Équipe Canada. Cependant, conformément aux critères et lignes directrices établis, la priorité pour l'octroi des brevets et la sélection sera accordée aux athlètes des volets des médailles et des six premières places. Pour plus de renseignements, consultez la Section 8 : Normes et lignes directrices de brevets du Programme d'aide aux athlètes de curling en fauteuil roulant 2025-2026 de Curling Canada, ainsi que la Section 9 : Protocole de sélection des équipes nationales.

4.4.5 Entraînement et soutien de l'entraînement

Bien que la fréquence et la portée de l'entraînement, du soutien scientifique de la performance, ainsi que des occasions d'entraînement et de compétition puissent varier selon le budget annuel de Curling Canada, les niveaux de financement de

Sport Canada et l'année de la période quadriennale, les athlètes de ce volet peuvent généralement s'attendre au soutien suivant du programme :

- accès à un CEQ national, aux entraîneurs nationaux et au chef de l'ESI;
- invitation à 2 à 3 séances d'entraînement régionales;
- réunions semestrielles sur le PPI avec un CEQ national ou des entraîneurs nationaux;
- rencontres en ligne mensuelles au moins avec des entraîneurs nationaux ou du personnel de l'ESI;
- accès à un centre en ligne de ressources de formation et de soutien;
- invitation possible à un camp d'entraînement national avec plein soutien;
- invitation possible à une compétition nationale.

5. PROGRAMME DU PODIUM

5.1 Vue d'ensemble

Le Programme du podium est le plus haut niveau de soutien au Canada des athlètes de curling en fauteuil roulant, ayant la capacité de réussir au niveau international. Ancré dans un engagement commun envers l'excellence, le programme est conçu pour rencontrer les athlètes à l'étape actuelle de leur développement et offrir l'environnement d'entraînement, le soutien à la performance et la culture nécessaires pour qu'ils progressent.

Le programme est structuré en trois volets intégrés – niveau international, six meilleures places et médailles – chacun avec des objectifs distincts, mais liés. Ensemble, ces volets forment un parcours clair et favorable, conforme à la vision de haute performance de Curling Canada et aux attentes d'À nous le podium, pour un succès international durable.

Les athlètes des trois volets font partie d'un environnement de performance unifié, fondé sur la collaboration, l'amélioration continue et l'excellence éthique. Le Programme du podium ne vise pas seulement des résultats – il soutient les athlètes dans la victoire, tout en formant la prochaine génération de chefs de file du curling en fauteuil roulant canadien.

5.2 Volet international

5.2.1 Objectif

Ce volet vise à aider les athlètes à développer leur confiance et leur état de préparation, grâce au développement continu des habiletés, à l'entraînement structuré et à l'exposition à des environnements internationaux. Les athlètes sont soutenus à mesure qu'ils approfondissent leur engagement et se familiarisent avec les voyages internationaux, les formats de compétition et les normes de performance. Ils acquièrent aussi l'expérience précieuse de représenter le Canada – souvent pour la première fois – et commencent à comprendre ce que signifie de jouer dans une équipe nationale. À ce niveau, ils contribuent à un environnement d'entraînement positif en poussant leurs pairs et en adoptant une culture de croissance partagée et de soutien. Les athlètes du volet international sont généralement considérés comme étant à environ 2 à 4 ans ou plus d'atteindre des niveaux de performance aspirant aux médailles.

5.2.2 Critères d'admissibilité

- Répondre à tous les critères d'admissibilité du volet précédent
- Avoir passé au moins une saison dans le Programme de poursuite (recommandé)
- Suivre la Formation sur le sport sécuritaire du Centre canadien pour l'éthique dans le sport
- Se conformer au programme visant l'obligation de rendre compte en matière d'antidopage du Centre canadien pour l'éthique dans le sport
- Être disponible pour 15 à 30 jours de voyage par année

- Capacité de voyager : être autorisé à voyager à l'international
- Classification internationale probablement exigée

5.2.3 Normes de performance

- CJ+ : ~ 100,0
- Score de PMO : ~ 75,0
- Adresse dans l'exercice de lancers de placement : ~ 75,0%
- Adresse dans l'exercice de frapper et rester : ~ 75,0 %
- Vitesse maximale de frappé : $\geq 2,90$ m/s (environ 8,5 seconde d'une ligne de jeu à l'autre avec un état normal de la glace)
- Événement de référence ciblé et résultat : classement parmi les trois premières places à un grand événement international ou un championnat national
- Démonstration d'une harmonisation claire avec le programme

5.2.4 Admissibilité aux brevets et à la sélection

Les athlètes de ce volet sont admissibles aux brevets du PAA et à la sélection et la recommandation à Équipe Canada. Cependant, conformément aux critères et lignes directrices établis, la priorité pour l'octroi des brevets et la sélection sera accordée aux athlètes des volets des médailles et des six premières places. Pour plus de renseignements, consultez la Section 8 : Normes et lignes directrices de brevets du Programme d'aide aux athlètes de curling en fauteuil roulant 2025-2026 de Curling Canada, ainsi que la Section 9 : Protocole de sélection des équipes nationales.

5.2.5 Entraînement et soutien de l'entraînement

Bien que la fréquence et la portée de l'entraînement, du soutien scientifique de la performance, ainsi que des occasions d'entraînement et de compétition puissent varier selon le budget annuel de Curling Canada, les niveaux de financement de Sport Canada et l'année de la période quadriennale, les athlètes de ce volet peuvent généralement s'attendre au soutien suivant du programme :

- accès régulier aux entraîneurs nationaux et au personnel de l'ESI;
- invitations à 1 à 3 camps d'entraînement nationaux avec plein soutien;
- invitations à 1 à 3 compétitions;
- réunions mensuelles sur le PPI avec les entraîneurs nationaux;
- rencontres en ligne bimensuelles au moins avec les entraîneurs nationaux;
- rencontres en ligne mensuelles au moins avec du personnel de l'ESI;
- accès à un centre en ligne de ressources de formation et de soutien;
- invitation pour l'entraîneur local de se joindre à la communauté de pratique des entraîneurs du programme.

5.3 Volet des six meilleures

5.3.1 Objectif

Les athlètes de ce volet sont appuyés alors qu'ils développent leurs habiletés de base et passent à des performances de plus haut niveau et plus raffinées. On s'attend à ce qu'ils démontrent une cohérence croissante, une maturité tactique et la capacité d'atteindre ou de dépasser les jalons internationaux. En plus de leur développement sur la glace, les athlètes du volet des six premières places jouent un rôle clé dans la formation et le renforcement de la culture du programme – incarnant le professionnalisme, soutenant leurs coéquipiers et contribuant à créer un environnement d'entraînement quotidien qui fait ressortir le meilleur de chacun. Les athlètes du volet des six premières places sont généralement considérés comme des *athlètes aspirant à une médaille*.

5.3.2 Critères d'admissibilité

- Répondre à tous les critères d'admissibilité du volet précédent
- Avoir passé au moins un an dans le volet international
- Être disponible pour 30 à 60 jours ou plus de voyage par année
- Classification internationale exigée

5.3.3 Normes de performance

- CJ+ : ~ 102,5
- Score de PMO : ~ 82,5
- Adresse dans l'exercice de lancers de placement : ~ 80,0%
- Adresse dans l'exercice de frapper et rester : ~ 80,0 %
- Vitesse maximale de frappé : $\geq 3,10$ m/s (environ 7,5 seconde d'une ligne de jeu à l'autre avec un état normal de la glace)
- Événement de référence ciblé et résultat : classement parmi les six premières places aux Championnats du monde, aux Jeux paralympiques ou championnat national

5.3.4 Admissibilité aux brevets et à la sélection

Les athlètes de ce volet sont admissibles aux brevets du PAA et à la sélection et la recommandation à Équipe Canada et la priorité leur sera accordée. Pour tous les détails, consultez la Section 8 : Normes et lignes directrices de brevets du Programme d'aide aux athlètes de curling en fauteuil roulant 2025-2026 de Curling Canada, ainsi que la Section 9 : Protocole de sélection des équipes nationales.

5.3.5 Entraînement et soutien de l'entraînement

Bien que la fréquence et la portée de l'entraînement, du soutien scientifique de la performance, ainsi que des occasions d'entraînement et de compétition puissent varier selon le budget annuel de Curling Canada, les niveaux de financement de Sport Canada et l'année de la période quadriennale, les athlètes de ce volet peuvent généralement s'attendre au soutien suivant du programme :

- accès régulier aux entraîneurs nationaux et au personnel de l'ESI;
- invitations à 3 à 5 camps d'entraînement nationaux avec plein soutien;
- invitations à 2 à 4 compétitions (0-1 compétitions internationales);
- réunions mensuelles sur le PPI avec les entraîneurs nationaux;
- rencontres en ligne bimensuelles au moins avec les entraîneurs nationaux;
- rencontres en ligne mensuelles au moins avec du personnel national de l'ESI;
- accès à un centre en ligne de ressources de formation et de soutien;
- invitation pour l'entraîneur local de se joindre à la communauté de pratique des entraîneurs du programme.

5.4 Volet des médailles

5.4.1 Objectif

Les athlètes de ce volet disposent des ressources et de l'environnement nécessaires pour poursuivre et maintenir l'excellence en performance dans sa forme la plus complète – la capacité de maintenir l'excellence technique à grande vitesse, sous pression et lorsqu'ils sont fatigués. Leur rôle va au-delà de la compétition : ils contribuent à promouvoir et façonner la culture du programme en incarnant l'excellence quotidienne, en contribuant à l'innovation et en aidant à établir les normes qui définissent ce que signifie de représenter le Canada au plus haut niveau. En tant que chefs de file du système, ils jouent un rôle clé dans la création d'un environnement qui appuie le succès à long terme de tous les athlètes du parcours du podium. Les athlètes du volet des médailles sont généralement considérés comme des *athlètes aspirant à une médaille*.

5.4.2 Critères d'admissibilité

- Répondre à tous les critères d'admissibilité du volet précédent

5.4.3 Normes de performance

- CJ+: $\geq 105,0$ (moyenne sur 2 ans lorsque des données adéquates sont disponibles)
- Score de PMO : $\sim 87,5$
- Adresse dans l'exercice de lancers de placement : $\sim 87,5\%$
- Adresse dans l'exercice de frapper et rester : $\sim 87,5\%$
- Vitesse maximale de frappé : $\geq 3,20$ m/s (environ 7,0 seconde d'une ligne de jeu à l'autre avec un état normal de la glace)
- Événement de référence ciblé et résultat : classement parmi les trois premières places au Championnat du monde ou aux Jeux paralympiques

5.4.4 Admissibilité aux brevets et à la sélection

Les athlètes de ce volet sont admissibles aux brevets du PAA et à la sélection et la recommandation à Équipe Canada et la priorité leur sera accordée. Pour tous les détails, consultez la Section 8 : Normes et lignes directrices de brevets du Programme d'aide aux athlètes de curling en fauteuil roulant 2025-2026 de Curling Canada, ainsi que la Section 9 : Protocole de sélection des équipes nationales.

5.4.5 Entraînement et soutien de l'entraînement

Bien que la fréquence et la portée de l'entraînement, du soutien scientifique de la performance, ainsi que des occasions d'entraînement et de compétition puissent varier selon le budget annuel de Curling Canada, les niveaux de financement de Sport Canada et l'année de la période quadriennale, les athlètes de ce volet peuvent généralement s'attendre au soutien suivant du programme :

- accès régulier aux entraîneurs nationaux et au personnel de l'ESI;
- invitations à 4 à 6 camps d'entraînement nationaux avec plein soutien;
- invitations à 3 à 5 compétitions (1-2 compétitions internationales);
- réunions mensuelles sur le PPI avec les entraîneurs nationaux;
- rencontres en ligne bimensuelles au moins avec les entraîneurs nationaux;
- rencontres en ligne mensuelles au moins avec du personnel national de l'ESI;
- accès à un centre en ligne de ressources de formation et de soutien;
- invitation pour l'entraîneur local de se joindre à la communauté de pratique des entraîneurs du programme.

6. PROCESSUS DE SÉLECTION ET DÉCLARATION

6.1 Comité de sélection

6.1.1 Objectifs du comité

Conformément aux lignes directrices énoncées dans ce document, le comité de sélection a pour but ce qui suit :

- a. ajouter des athlètes au PCFR, déterminant le volet approprié;
- b. maintenir les athlètes dans le PCFR, déterminant le volet approprié;
- c. sortir les athlètes du PCFR;
- d. sélectionner ou recommander des athlètes pour représenter Équipe Canada au Championnat du monde et aux Jeux paralympiques;
- e. proposer des athlètes à Sport Canada pour le soutien du PAA.

6.1.2 Membres du comité

Le comité de sélection sera composé des membres de l'ELHP – plus précisément des suivants :

- directeur du curling en fauteuil roulant;
- entraîneur-chef national;
- entraîneur-chef national de double mixte;
- chef de l'équipe nationale de soutien intégré;
- conseiller en parcours;
- directeur général de la haute performance

6.2 Déclaration de l'athlète

Les athlètes qui souhaitent être considérés pour être inclus dans les programmes de haute performance et les volets du PCFR doivent remplir un formulaire de déclaration de l'athlète (voir le Formulaire de déclaration de l'athlète à l'annexe 2). Ce formulaire sert de mécanisme officiel permettant aux athlètes de déclarer leur intérêt et leur admissibilité à un volet ou un programme particulier et est requis pour la prise en considération du comité de sélection. Dans le formulaire de déclaration, les athlètes devront :

- a. identifier le programme et le volet (p. ex., identification du Programme de poursuite, confirmation du Programme de poursuite, transition du Programme de poursuite ou un volet du Programme du podium) auxquels ils font une demande;
- b. confirmer leur admissibilité au programme et au volet pour lesquels ils font leur déclaration, y compris la reconnaissance de toute exigence de classification pertinente;
- c. indiquer leur disponibilité et leur engagement envers les attentes associées à ce programme et ce volet.

6.3 Dates de sélection et échéances

Les athlètes peuvent remplir le Formulaire de déclaration de l'athlète à tout moment de l'année. Le formulaire se trouve sur le site Web de Curling Canada et doit être soumis avant les réunions de sélection pour la prise en considération en vue de l'inclusion. Les formulaires de déclaration sont examinés par le comité de sélection selon le programme et le volet pour lesquels l'athlète fait la demande.

6.3.1 Volets du Programme de poursuite

Les déclarations des athlètes pour le Programme de poursuite seront examinées deux fois par année, lors des réunions officielles de sélection tenues les 30 avril et 30 septembre. Pour être considérés, les athlètes doivent soumettre leur formulaire de déclaration deux semaines avant ces dates.

6.3.2 Volets du Programme du podium

Les déclarations des athlètes pour le Programme du podium seront examinées une fois par année lors d'une réunion de sélection tenue le 30 avril. Pour être considérés, les athlètes doivent soumettre leur formulaire de déclaration deux semaines avant cette réunion.

Les athlètes qui ne remplissent pas leur déclaration avant la date limite pertinente ne seront pas admissibles à la sélection avant la prochaine réunion de sélection prévue pour leur volet.

6.4 Décisions de sélection et communication

6.4.1 Décisions de sélection

Les critères d'admissibilité pour chaque volet du PCFR sont énoncés dans ce document et visent à offrir autant d'objectivité que possible, afin de soutenir l'équité et la clarté. Cependant, un certain degré de subjectivité est inhérent au processus de sélection et doit être reconnu. En particulier lorsque des données fiables sont limitées, les décisions sont prises au moyen d'une évaluation équilibrée des données de performance, d'avis d'experts et des meilleures preuves disponibles des progrès, du potentiel et de la conformité d'un athlète avec les normes internationales. Curling Canada s'engage à aborder ces décisions avec équité, bienveillance et un accent sur la réussite à long terme des athlètes et des parcours.

6.4.2 Communication

Tous les athlètes qui soumettent un formulaire de déclaration de l'athlète seront officiellement informés du résultat du processus de sélection dans les deux semaines suivant la réunion de sélection pertinente. Toutes les communications seront transmises par écrit par courriel, y compris aux athlètes qui ne sont pas sélectionnés pour un volet dans les programmes de haute performance et les volets du parcours. Les athlètes non sélectionnés ont la possibilité de demander une explication de la

décision de sélection, qui sera fournie par un représentant du comité de sélection sur demande. Ce processus assure la transparence, la responsabilisation et une communication ouverte tout au long du processus de sélection.

7. APPELS

7.1 Qui peut faire appel

Les athlètes directement touchés par une décision de sélection ont le droit de faire appel.

7.2 Dépôt d'un appel

Pour amorcer un appel, les athlètes doivent soumettre une demande écrite de médiation à Curling Canada et au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC). Tous les appels seront traités conformément au mécanisme de règlement des différends de Curling Canada, qui décrit le processus pour résoudre les différends de manière équitable et transparente. Si les deux parties sont d'accord, le processus de Curling Canada peut être contourné et la question renvoyée directement au CRDSC, en vue de sa résolution. Pour plus de renseignements sur le processus d'appel, consultez :

- le mécanisme de règlement des différends de Curling Canada : <https://www.curling.ca/fr/a-propos/politiques-des-concurrents/>;
- le Centre de règlement des différends sportifs du Canada: www.crdsc-sdrcc.ca.

7.3 Motifs d'appel

Curling Canada déterminera l'admissibilité d'un appel selon les critères suivants :

- a. le comité de sélection n'a pas suivi les procédures énoncées dans le processus de sélection (section 5);
- b. la décision de sélection était fondée sur une erreur de fait;
- c. la décision de sélection a été influencée par un parti pris, défini comme un manque de neutralité qui a compromis la capacité du comité de sélection de considérer équitablement tous les renseignements pertinents.

7.4 Période d'appel

Les décisions de sélection prises par Curling Canada peuvent faire l'objet d'un appel dans les sept (7) jours suivant la notification officielle d'un athlète du résultat du processus de sélection.

7.5 Blessure ou maladie

Si un appel est fondé sur une blessure ou une maladie, l'athlète doit fournir une documentation médicale confirmant le diagnostic par un professionnel de la santé qualifié. Curling Canada peut consulter le responsable médical du programme ou son représentant lors de l'examen de ces appels.

8. NORMES ET LIGNES DIRECTRICES DE BREVETS (SAISON 2026-2027)

8.1 Vue d'ensemble

Le Programme du podium de curling en fauteuil roulant du Canada (ci-après le « Programme national ») a pour but de former des athlètes ayant le potentiel de représenter le Canada au Championnat du monde et aux Jeux paralympiques.

Sport Canada fournit actuellement l'équivalent de huit (8) brevets seniors pour le Programme national (208 800 \$). Sport Canada examine régulièrement les octrois de brevets; par conséquent, ce montant peut changer.

8.2 Accès

L'accès au programme sera accordé à la suite de performance nationale ou internationale, de l'acceptation de se conformer aux normes et aux lignes directrices du Programme national et de la signature du formulaire d'accord de l'athlète (voir ci-dessous).

8.3 Exigences relatives à l'admissibilité des athlètes

- L'athlète doit être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada à la date du début du cycle de brevets pour lequel il est mis en candidature. Les résidents permanents doivent avoir habité au Canada pendant l'année entière précédant le cycle pour lequel ils sont pris en considération pour le soutien du PAA.
- Conformément aux exigences d'admissibilité de la fédération internationale (FI) de son sport en ce qui concerne la citoyenneté ou le statut de résident, l'athlète doit être admissible à représenter le Canada aux importantes compétitions internationales, y compris aux Championnats du monde, au début du cycle pour lequel il est mis en candidature.
- L'athlète doit prendre part aux programmes préparatoires et aux programmes d'entraînement annuel de l'équipe nationale tout au long de sa période d'admissibilité au soutien du PAA.
- L'athlète doit être disposé à représenter le Canada aux importantes compétitions internationales, dont les Championnats du monde et les Jeux olympiques et paralympiques.
- Dans le cas des sports olympiques ou paralympiques, l'athlète qui a été un résident permanent du Canada pendant trois ans ou plus continue d'être admissible à un soutien du PAA, sous réserve qu'il soit admissible à représenter le Canada aux Jeux olympiques ou paralympiques.
- L'athlète doit satisfaire aux critères approuvés et diffusés par l'ONS, lesquels respectent les exigences du PAA pour ce sport en ce qui concerne l'octroi de brevets.

8.4 Admissibilité au programme de brevets

Au cours de l'année ou du cycle d'octroi de brevets (du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027), les athlètes suivants seront admissibles à faire une demande de brevet, à condition de satisfaire aux critères requis :

- les athlètes ayant participé aux Jeux paralympiques d’hiver 2026;
- les athlètes les mieux classés du Programme national qui n’ont pas participé aux Jeux paralympiques d’hiver 2026 et qui remplissent les critères d’octroi de brevets.

8.5 Accès prioritaire

- Priorité n° 1 : les cinq athlètes ayant participé aux Jeux paralympiques d’hiver 2026.
- Priorité n° 2 : les athlètes les mieux classés du Programme national qui n’ont pas été sélectionnés pour participer aux Jeux paralympiques d’hiver 2026 et qui répondent aux critères d’octroi de brevets (voir l’annexe pour les détails de l’octroi de brevets).

8.6 Inclusion dans le Programme

Les membres du Programme national qui respectent les critères établis et signent tous les accords pertinents seront admissibles à être recommandés par Curling Canada au Programme d’aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada.

8.7 Appels

- Tout appel lié au brevet doit être entendu conformément à la Politique d’appel de Curling Canada : <https://www.curling.ca/fr/a-propos/politiques-des-concurrents/>.
- À la réception d’un avis d’appel et de l’appel de l’athlète, Curling Canada et l’athlète peuvent d’abord tenter de résoudre le différend, conformément à la Politique sur le règlement des différends de Curling Canada ou par l’entremise des Services de règlement de différends offerts par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).
- Malgré ce qui précède, avec l’accord des parties, le processus d’appel interne peut être contourné et l’appel peut être entendu directement devant le CRDSC.

8.8 Critères d’engagement du Programme national

8.8.1 Présence et participation

- Tous les athlètes détenteurs d’un statut de brevet de développement senior sont tenus d’être disponibles pour assister et participer à toutes les activités du Programme national auxquelles ils sont invités, y compris les camps d’entraînement, les compétitions, les réunions en ligne et les séances d’entraînement, à condition qu’ils en aient l’autorisation médicale.
- Le programme reconnaît que des circonstances imprévues et des engagements personnels importants peuvent parfois survenir et avoir une incidence sur la disponibilité d’un athlète à participer (par exemple, maladie, blessure, événements familiaux importants ou autres circonstances exceptionnelles). En dehors de ces situations, les athlètes sont tenus de donner la priorité à leur présence et à leur engagement actif dans toutes les

activités du programme auxquelles ils sont invités, dans le cadre de leur engagement envers le Programme national.

8.8.2 Plan de performance individuel

- Tous les athlètes, en collaboration avec l'équipe de leadership de haute performance (ELHP) du Programme national, sont tenus de contribuer activement à l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration continue de leur plan de performance individuel (PPI) sur une base mensuelle.
- Afin de garantir des vérifications mensuelles constructives et productives avec l'ELHP, les athlètes sont tenus de mettre à jour leurs documents du PPI au moins 24 heures avant chaque vérification mensuelle.

8.8.3 Stratégie de conditionnement physique

- Tous les athlètes, en collaboration avec le responsable de l'entraînement de la force et du conditionnement physique du Programme national, sont tenus d'élaborer et de maintenir une stratégie annuelle personnalisée de conditionnement physique, conçue pour appuyer leur santé, leurs performances et leur développement sportif à long terme.
- Les athlètes doivent fournir des mises à jour mensuelles concernant leur entraînement physique et leurs progrès globaux au responsable de l'entraînement de la force et du conditionnement physique du Programme national.
- Lorsqu'ils sont autorisés à s'entraîner et en dehors des périodes de repos prévues, les athlètes doivent effectuer au moins deux (2) séances d'entraînement physique par semaine, conformément à leur stratégie de conditionnement physique personnalisée.

8.8.4 Accomplissement quotidien de l'entraînement et des activités

- Tous les athlètes doivent accomplir au moins deux (2) séances d'entraînement sur glace par semaine, lorsqu'ils sont autorisés à s'entraîner et que de la glace est disponible au niveau local ou régional, conformément à leur plan de performance individuel (PPI).
- Tous les athlètes doivent effectuer et soumettre au moins trois (3) activités d'entraînement assignées par le personnel d'entraînement du Programme national chaque mois, lorsqu'ils sont autorisés à s'entraîner et que de la glace est disponible au niveau local ou régional. Ces activités peuvent inclure, sans s'y limiter, des exercices de placement, des exercices de frapper et rester, des exercices de vitesse maximale et la soumission de vidéos techniques.

8.8.5 Communication

- Tous les athlètes sont tenus de maintenir une communication régulière et continue avec les membres de l’ELHP du Programme national. La communication peut s’effectuer par le biais de comptes rendus d’exercices, de vérifications mensuelles du PPI, de camps d’entraînement, de compétitions, de réunions en ligne ou d’autres activités du Programme national.
- Les athlètes sont tenus d’accuser réception et de répondre aux communications du personnel du Programme national, y compris le personnel d’entraînement et les membres de l’équipe de soutien intégré (ESI), dès que les circonstances le permettent raisonnablement et conformément aux délais fixés. Les athlètes sont tenus de faire des efforts raisonnables pour consulter leurs courriels et autres plateformes principales de communication au moins une fois tous les sept jours.
- En cas de blessure ou de maladie qui peut affecter la capacité d’un athlète de participer aux activités du Programme national, l’athlète est tenu d’en informer verbalement l’ELHP du Programme national et l’équipe médicale dans les 48 heures, ou dès que raisonnablement possible après avoir pris connaissance du problème.
- Les athlètes sont également tenus de rester en communication régulière avec l’équipe médicale et l’ELHP du Programme national pendant toute la durée de la blessure ou de la maladie, afin de soutenir de manière collaborative la réadaptation, la planification du retour à l’entraînement, ainsi que le bien-être général et l’état de préparation de l’athlète.

9. PROTOCOLE DE SÉLECTION D'ÉQUIPE CANADA (SAISON 2026-2027)

9.1 Vue d'ensemble

Le Championnat du monde de curling en fauteuil roulant 2027 et le Championnat du monde de curling double mixte en fauteuil roulant 2027 sont prévus entre le 20 février et le 8 mars 2027, dans un lieu à déterminer. Curling Canada est chargé de sélectionner les athlètes et les équipes qui représenteront le Canada à ces deux événements. La sélection des athlètes se déroulera conformément aux procédures, critères et principes énoncés dans le présent protocole de sélection de l'équipe nationale 2026-2027 (« Équipe Canada »), qui établit le processus pour ce qui suit :

1. identification des athlètes sélectionnés pour représenter le Canada au Championnat du monde de curling en fauteuil roulant 2027;
2. identification des athlètes sélectionnés pour représenter le Canada au Championnat du monde de curling double mixte en fauteuil roulant 2027.

Les décisions finales concernant la sélection des athlètes et des équipes seront prises par l'équipe de leadership de haute performance (ELHP) du Programme national, composée du directeur du curling en fauteuil roulant, de l'entraîneur en chef du Programme national, de l'entraîneur de double mixte du Programme national, du responsable de l'équipe de soutien intégré (ESI) et du directeur général de la haute performance. L'ELHP s'engage à continuellement affiner et optimiser les processus de sélection des athlètes utilisés dans le Programme national, afin de maximiser le succès à long terme du Canada dans les disciplines mixte et double mixte. Il s'agit, entre autres, de sélectionner stratégiquement les athlètes et de constituer les équipes les mieux en mesure de réaliser des performances de classe mondiale, de soutenir le développement durable des athlètes et de contribuer à l'atteinte des objectifs de qualification et à l'obtention de médailles aux Jeux paralympiques d'hiver 2030, dans les Alpes françaises. Pour atteindre ce but, nous devons optimiser les points de qualification obtenus lors de chaque championnat du monde, tout au long du cycle quadriennal. Plus précisément, nous devons (1) stratégiquement sélectionner les athlètes et former les équipes qui représenteront le Canada et (2) nous adapter aux exigences de qualification et aux résultats attendus dans les deux disciplines chaque année. Le processus de qualification paralympique de la Fédération mondiale de curling n'a pas encore été publié. Veuillez consulter le site Web <https://worldcurling.org/> pour obtenir des mises à jour sur le processus de qualification officiel.

9.2 Admissibilité

Pour être admissible à la sélection aux équipes du Championnat du monde de curling en fauteuil roulant et du Championnat du monde de curling double mixte en fauteuil roulant 2027, un athlète doit :

- être citoyen canadien;
- être en règle avec Curling Canada et le Programme national;

- détenir une classification internationale accordant le statut « confirmé » de classe sportive;
- être classifié à titre provisoire par le responsable médical du Programme national;
- être admissible à voyager dans le pays hôte de l'événement (à déterminer);
- être membre des volets du Programme de poursuite ou du Programme du podium de 2026-2027.

9.3 Critères de sélection et attributions dans les disciplines

Les athlètes admissibles seront sélectionnés en fonction (a) des données de performance et (b) de l'évaluation du Profil de médaille d'or (PMO). Les athlètes sélectionnés seront ensuite placés dans une discipline particulière selon la position qui leur convient et les priorités du programme. Voir la table 9.3 pour le résumé des critères de sélection et la feuille de pointage :

Table 9.3. Résumé des critères de sélection et feuille de pointage

ATHLÈTE	DONNÉES DE PERFORMANCE (75 %)	ATOUS DU PMO (25 %)	CLASSEMENT TOTAL (/100)	SÉLECTION (O/N)	ATTRIBUTION DISCIPLINE/ POSITION
Femme 1				Oui	
Femme 2				Oui	
Homme 1				Oui	
Homme 2				Oui	
Athlète 5				La ou les places de sélection finale seront déterminées en fonction des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • exigences de genre (maintenir une proportion de 2-3 dans la discipline mixte); • total du PMO et classement; • position appropriée et flexibilité; • expérience en compétition internationale; • compétitivité projetée durant la période quadriennale allant jusqu'à 2034; • autorisation médicale anticipée/retour au jeu 	
Athlète 6					
Athlète 7					
Athlète 8					
Athlète 9					
Athlète 10					
Athlète 11					
Athlète 12					
Athlète 13					
Athlète 14					
Athlète 15					
Athlète 16					

Les athlètes recommandés comprennent que les entraîneurs en chef des disciplines respectives ont l'autorité finale pour déterminer la formation active (c'est-à-dire la formation initiale et l'attribution des positions) pour chaque partie sur place au Championnat du monde de curling en fauteuil roulant et au Championnat du monde de curling double mixte en fauteuil roulant 2027.

9.3.1 Données de performance

Les critères des données de performance seront calculés à partir des données pertinentes recueillies entre le 1^{er} septembre 2025 et le 6 décembre 2026, incluant les données des événements suivants :

- Invitation du curling en fauteuil roulant au Grand chelem 2025
- Bonspiel international 2025 de Wetzikon
- Bonspiel international 2025 de Stirling;
- Bonspiel international 2025 de Prague
- Open de curling en fauteuil roulant de l'Ontario 2025
- Événement de curling mixte en fauteuil roulant 2026 de Leduc
- Événement de curling double mixte en fauteuil roulant 2026 de Leduc;
- Jeux paralympiques d'hiver 2026;
- Événement double mixte Colorado Cup 2026
- Bonspiel international 2026 de Stirling;
- Bonspiel double mixte 2026 de Stirling;
- Open de curling en fauteuil roulant de l'Ontario 2026;
- Open de curling double mixte en fauteuil roulant de l'Ontario 2026
- Camps d'entraînement du Programme national 2026 (avant le 6 décembre 2026);
- Compétitions supplémentaires ajoutées au calendrier avant le 6 décembre 2026.

Plus précisément, les points les plus élevés (c.-à-d. 75 sur 75) seront attribués à l'athlète ayant les pourcentages de tirs moyens les plus hauts par rapport à la position jouée, à chaque partie. Tous les autres athlètes obtiendront une valeur ponctuelle basée sur leur proximité relative à l'athlète le plus performant.

9.3.2 Atouts du Profil de médaille d'or

Les atouts du PMO seront calculés à l'aide des scores tirés des grilles d'évaluation du PMO (voir la table 9.3.2 pour un résumé). L'évaluation est effectuée de manière collaborative entre chaque athlète et les membres de l'ELHP, en utilisant les données objectives et subjectives les plus pertinentes, lorsque disponibles.

Table 9.3.2. Résumé des atouts particuliers au sport du Profil de médaille d'or du Programme national

ATOUT n ^o	ATOUT DE PMO	VALEUR (/25)	SCORE (/10)
1	Technique : exécution du contrôle de la pesanteur	2,5	
2	Technique : contrôle de la trajectoire	2,5	
3	Technique : contrôle du mouvement de rotation	1,3	
4	Technique : vitesse maximale	1,3	
5	Tactique : formulation de stratégies	1,9	

6	Tactique : sélection des tirs et balais	1,9	
7	Tactique : estimation du contrôle de la pesanteur	1,9	
8	Tactique : gestion de la glace	1,3	
9	Tactique : gestion des pierres	0,6	
10	Entraînement quotidien : fréquence de l'entraînement	1,9	
11	Entraînement quotidien : équipement et technologie	1,9	
12	Entraînement quotidien : soutien des entraîneurs locaux	1,3	
13	Sciences de la performance : entraînement physique	1,3	
14	Sciences de la performance : entraînement mental	0,6	
15	Sciences de la performance : travail en équipe et impact	1,9	
16	Sciences de la performance : autogestion	1,3	

9.4 Considérations générales

Le Programme national se réserve le droit, en cas de circonstances telles que des changements à l'horaire de compétition et d'entraînement, l'annulation d'événements ou l'organisation d'événements dans des conditions non conformes aux normes, de modifier les critères de sélection et/ou le processus de recommandation susmentionné. En apportant de tels changements, le Programme national s'efforcera le mieux possible de remplacer les critères par des critères semblables, en ce qui concerne les dates et les lieux. Dans un tel cas, les athlètes seront promptement informés par courriel des changements.

9.5 Retrait de la sélection

La sélection des athlètes sélectionnés peut être retirée dans les circonstances suivantes :

- a. l'athlète se retire;
- b. l'athlète ne respecte pas les normes du Programme national, tel qu'il est déterminé par l'ELHP;
- c. le responsable médical du Programme national déclare que l'athlète est incapable, pour des raisons médicales, de se préparer et de concourir au Championnat du monde de curling en fauteuil roulant ou au Championnat du monde de curling double mixte en fauteuil roulant 2027;
- d. en raison d'un comportement enfreignant les obligations des compétiteurs et des entraîneurs de Curling Canada. Le retrait est assujéti à la Politique d'appel de Curling Canada, comme l'énonce le mécanisme de règlement des différends, <https://www.curling.ca/fr/a-propos/politiques-des-concurrents/>;
- e. en raison d'un comportement enfreignant l'accord entre l'athlète et Curling Canada. Le retrait est assujéti à la Politique d'appel de Curling Canada, comme l'énonce l'accord de l'athlète;
- f. l'athlète ne respecte pas une ou plusieurs des exigences en matière d'admissibilité énoncées dans ces procédures de sélection ou devient inadmissible;
- g. l'athlète enfreint les règles antidopage.

9.6 Remplaçants

Si la sélection d'un athlète sélectionné est retirée pour les raisons susmentionnées, cette vacance sera remplie conformément aux procédures suivantes. L'ELHP choisira un athlète remplaçant parmi les athlètes admissibles qui ont été classés durant le processus de sélection. L'ELHP évaluera les remplaçants possibles en fonction des critères suivants, répertoriés dans aucun ordre particulier :

- a. exigence concernant le genre;
- b. qualités de l'athlète remplaçant, selon la position vacante;
- c. compatibilité de l'athlète avec les athlètes sélectionnés.

L'ELHP prendra la décision finale.

9.7 Processus d'appel

Les décisions en matière de sélection faites par le Programme national peuvent faire l'objet d'un appel dans les sept (7) jours suivant avis donné à un athlète qu'il n'a pas été sélectionné au nombre des sept athlètes pour représenter le Canada au Championnat du monde de curling en fauteuil roulant et au Championnat du monde de curling double mixte en fauteuil roulant 2027. L'athlète sera officiellement informé au plus tard le 8 décembre 2025. Un athlète qui souhaite amorcer le processus de mécanisme de règlement de différends, tel qu'il est énoncé dans le mécanisme de règlement des différends de Curling Canada, doit envoyer une demande par écrit de médiation à Curling Canada et au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC). De tels appels se dérouleront conformément au processus de règlement des différends de Curling Canada, figurant sur le site Web de Curling Canada, à <http://www.curling.ca/a-propos-du-curling/haute-performance/obligations-des-competeurs-et-des-entraîneurs-et-mecanisme-de-reglement-des-differends/>. Si les deux parties sont d'accord, le processus de règlement des différends de Curling Canada peut être omis et la question peut être immédiatement soumise au CRDSC, qui tranchera la question.

9.8 Modifications du présent document

L'ELHP résoudra les questions qui ne sont autrement pas abordées dans ce document. Plus précisément, en cas de circonstances imprévues, indépendantes de la volonté de Curling Canada qui empêcheraient une juste mise en application de ce document, tel qu'il est rédigé, l'ELHP aura l'entière discrétion de régler la question comme elle l'entend, en tenant compte de facteurs et de circonstances qu'elle juge pertinents. De plus, l'ELHP se réserve le droit d'apporter des modifications à ce document qui, à sa discrétion, sont nécessaires en raison d'une erreur typographique ou d'un manque de clarté d'une définition ou d'un libellé, avant qu'ils n'aient un impact sur les athlètes. Le but de telles modifications doit être d'éviter les différends relativement au sens des dispositions de ce document, plutôt que de permettre que des modifications soient apportées pour justifier la sélection d'athlètes différents de ceux qui auraient autrement été choisis. En cas de modification du présent document, le directeur du curling en fauteuil roulant informera les athlètes des changements et des raisons de ces changements dès que possible.

10. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Les changements importants apportés au document après sa publication, le 22 septembre 2025, sont consignés dans le tableau ci-dessous.

DATE	SECTION(S)	RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS
05/11/2026	1.6.7 et 6.1.2	Directeur général de la haute performance ajouté à l'ELHP
	Vue d'ensemble du parcours et des programmes (p. 14-15)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Normes de performance des athlètes (p. ex., CJ+, score du PMO, adresse dans l'exercice de lancer de placement et adresse dans l'exercice de frapper et rester) mises à jour conformément aux normes actuelles de performance 2. Soutien de l'entraînement et de la compétition remplacé par Offres d'entraînement et de compétition et mis à jour afin de tenir compte des programmes actuels 3. Subventionnement pour l'entraînement et les compétitions ajouté pour aider les athlètes à prévoir le montant à payer pour leur participation aux programmes
	4.3.3 et 4.3.5	Normes de performance et Entraînement et soutien de l'entraînement mis à jour pour correspondre à la version actualisée de Vue d'ensemble du parcours et des programmes (p. 14-15) susmentionnée
	4.4.3 et 4.4.5	Normes de performance et Entraînement et soutien de l'entraînement mis à jour pour correspondre à la version actualisée de Vue d'ensemble du parcours et des programmes (p. 14-15) susmentionnée
	5.2.3 et 5.2.5	Normes de performance et Entraînement et soutien de l'entraînement mis à jour pour correspondre à la version actualisée de Vue d'ensemble du parcours et des programmes (p. 14-15) susmentionnée
	5.3.3 et 5.3.5	Normes de performance et Entraînement et soutien de l'entraînement mis à jour pour correspondre à la version actualisée de Vue d'ensemble du parcours et des programmes (p. 14-15) susmentionnée
	5.4.3 et 5.4.5	Normes de performance et Entraînement et soutien de l'entraînement mis à jour pour correspondre à la version actualisée de Vue d'ensemble du parcours et des programmes (p. 14-15) susmentionnée
	8.4 et 8.5	Événements sous Admissibilité et Accès prioritaire mis à jour pour tenir compte de l'événement majeur de la saison précédente (Jeux paralympiques d'hiver 2026)
	8.8	Critères d'engagement du Programme national mis à jour pour tenir compte des exigences et des attentes actuelles du programme
	9	<ol style="list-style-type: none"> 1. Protocole de sélection d'Équipe Canada mis à jour pour tenir compte de la sélection en vue du Championnat du monde de curling en fauteuil roulant et du Championnat du monde de curling double mixte en fauteuil roulant 2027 2. Critères d'admissibilité mis à jour pour tenir compte des nouveaux programmes du parcours de curling en fauteuil roulant 3. Liste mise à jour des événements utilisés pour les données de performance 4. Atouts du PMO mis à jour pour tenir compte du PMO actuel
	Dans l'ensemble du document	<ol style="list-style-type: none"> 1. Centre canadien pour l'éthique dans le sport renommé Sport Intégrité Canada

		2. Dates mises à jour relativement aux normes et lignes directrices de sélection du Programme d'aide aux athlètes de curling en fauteuil roulant de Curling Canada
	Table des matières	Mise à jour pour tenir compte des changements susmentionnés

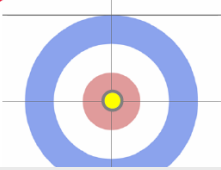
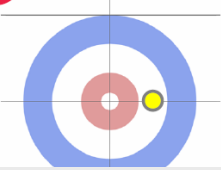
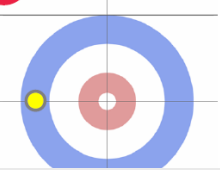
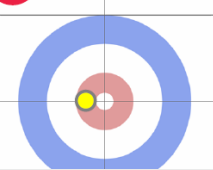
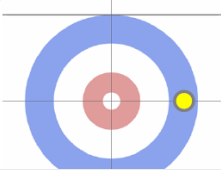
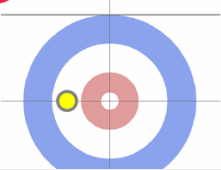
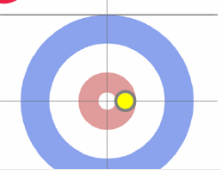
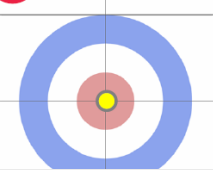
ANNEXE I : EXERCICES D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE : FRAPPER ET RESTER



PROGRAMME NATIONAL
DE CURLING EN
FAUTEUIL ROULANT

La présente auto-évaluation a pour but de vous aider à évaluer vos capacités de performance en ce qui concerne la compétence essentielle d'exécution des frapper et rester – un tir fondamental en curling en fauteuil roulant. Idéalement, cet exercice est effectué avec le soutien d'un consultant en entraînement quotidien (entraîneur local) ou d'un ou plusieurs coéquipiers et à mi-chemin ou à la fin d'une séance d'entraînement. Vous ferez huit tirs consécutifs sans pause et votre objectif est de frapper et de rester dans les cercles. Vous, le lanceur, êtes responsable de choisir le mouvement de rotation, la pesanteur, la position du balai, le point de départ, la trajectoire et la rotation. Utilisez les critères de pointage fournis pour enregistrer chaque tentative et totaliser votre score pour les huit tirs.

<p>1</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Pierre ciblée enlevée, qui reste dans les cercles 1 = Pierre ciblée enlevée, qui sort des cercles 0 = Pierre ciblée non enlevée</p> <p>ROTATION : ___ TEMPS : ___ SCORE : ___ SCORE : ___</p>	<p>2</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Pierre ciblée enlevée, qui reste dans les cercles 1 = Pierre ciblée enlevée, qui sort des cercles 0 = Pierre ciblée non enlevée</p> <p>ROTATION : ___ TEMPS : ___ SCORE : ___ SCORE : ___</p>	<p>3</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Pierre ciblée enlevée, qui reste dans les cercles 1 = Pierre ciblée enlevée, qui sort des cercles 0 = Pierre ciblée non enlevée</p> <p>ROTATION : ___ TEMPS : ___ SCORE : ___ SCORE : ___</p>	<p>4</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Pierre ciblée enlevée, qui reste dans les cercles 1 = Pierre ciblée enlevée, qui sort des cercles 0 = Pierre ciblée non enlevée</p> <p>ROTATION : ___ TEMPS : ___ SCORE : ___ SCORE : ___</p>
<p>5</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Pierre ciblée enlevée, qui reste dans les cercles 1 = Pierre ciblée enlevée, qui sort des cercles 0 = Pierre ciblée non enlevée</p> <p>ROTATION : ___ TEMPS : ___ SCORE : ___ SCORE : ___</p>	<p>6</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Pierre ciblée enlevée, qui reste dans les cercles 1 = Pierre ciblée enlevée, qui sort des cercles 0 = Pierre ciblée non enlevée</p> <p>ROTATION : ___ TEMPS : ___ SCORE : ___ SCORE : ___</p>	<p>7</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Pierre ciblée enlevée, qui reste dans les cercles 1 = Pierre ciblée enlevée, qui sort des cercles 0 = Pierre ciblée non enlevée</p> <p>ROTATION : ___ TEMPS : ___ SCORE : ___ SCORE : ___</p>	<p>8</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Pierre ciblée enlevée, qui reste dans les cercles 1 = Pierre ciblée enlevée, qui sort des cercles 0 = Pierre ciblée non enlevée</p> <p>ROTATION : ___ TEMPS : ___ SCORE : ___ SCORE : ___</p>

Date :

Club :

CEQ/entraîneur ou coéquipier(s) :

Tendances observées/tirs couramment ratés :

Score total : /16

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE : PLACEMENTS

La présente auto-évaluation a pour but de vous aider à évaluer vos capacités de performance en ce qui concerne la compétence essentielle d'exécution des placements – un tir fondamental en curling en fauteuil roulant. Idéalement, cet exercice est effectué avec le soutien d'un consultant en entraînement quotidien (entraîneur local) ou d'un ou plusieurs coéquipiers et à mi-chemin ou à la fin d'une séance d'entraînement. Vous ferez huit tirs consécutifs sans pause et votre objectif est de vous rapprocher le plus possible de la ligne du T. Vous, le lanceur, êtes responsable de choisir le mouvement de rotation, la pesanteur, la position du balai, le point de départ, la trajectoire et la rotation. Utilisez les critères de pointage fournis pour enregistrer chaque tentative et totaliser votre score pour les huit tirs.

<p>1</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Complètement dans les cercles 1 = Partiellement dans les cercles 0 = À l'extérieur des cercles ROTATION : __ TEMPS : __ SCORE : __</p>	<p>2</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Complètement dans les cercles 1 = Partiellement dans les cercles 0 = À l'extérieur des cercles ROTATION : __ TEMPS : __ SCORE : __</p>	<p>3</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Complètement dans les cercles 1 = Partiellement dans les cercles 0 = À l'extérieur des cercles ROTATION : __ TEMPS : __ SCORE : __</p>	<p>4</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Complètement dans les cercles 1 = Partiellement dans les cercles 0 = À l'extérieur des cercles ROTATION : __ TEMPS : __ SCORE : __</p>
<p>5</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Complètement dans les cercles 1 = Partiellement dans les cercles 0 = À l'extérieur des cercles ROTATION : __ TEMPS : __ SCORE : __</p>	<p>6</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Complètement dans les cercles 1 = Partiellement dans les cercles 0 = À l'extérieur des cercles ROTATION : __ TEMPS : __ SCORE : __</p>	<p>7</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Complètement dans les cercles 1 = Partiellement dans les cercles 0 = À l'extérieur des cercles ROTATION : __ TEMPS : __ SCORE : __</p>	<p>8</p>  <p>SCORE</p> <p>2 = Complètement dans les cercles 1 = Partiellement dans les cercles 0 = À l'extérieur des cercles ROTATION : __ TEMPS : __ SCORE : __</p>

Date :

Club :

CEQ/entraîneur ou coéquipier(s) :

Tendances observées/tirs couramment ratés :

Score total : /16

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE L'ATHLÈTE

Veillez noter que le Formulaire de déclaration de l'athlète doit être rempli et soumis en ligne.

1. Le PCFR compte deux programmes nationaux de performance : le Programme de poursuite et le Programme du podium. Les deux programmes sont composés de trois volets. Pour quel volet faites-vous une demande? Veuillez examiner attentivement les critères d'admissibilité de chaque volet dans les sections 4 et 5 des lignes directrices du PCFR 2026-2027 en ligne (curling.ca), afin de comprendre à quel volet vous êtes admissible.
 - a. Poursuite – identification
 - b. Poursuite – confirmation
 - c. Poursuite – transition
 - d. Podium – international
 - e. Podium – six premières places
 - f. Podium – médailles
2. Est-ce que vous déclarez à nouveau votre intérêt et faites une demande pour le même volet dans lequel vous vous trouvez actuellement?
 - a. Oui
 - b. Non
3. Nom de l'athlète :
4. Prénom de l'athlète :
5. Genre/sexe de l'athlète :
 - a. Femme
 - b. Homme
 - c. Non binaire
 - d. Préfère ne pas répondre
6. Date de naissance de l'athlète :
7. Nombre d'années d'entraînement de l'athlète (en curling en fauteuil roulant) :
8. Avez-vous obtenu un statut de classification internationale approuvé par World Curling?
 - a. Oui
 - b. Non
9. Avez-vous obtenu un statut de classification provisoire approuvé par un classificateur certifié de World Curling?

- a. Oui
 - b. Non
10. Quel est le nom du classificateur certifié de World Curling qui vous a donné un statut de classification provisoire approuvé?
11. Courriel de l'athlète :
12. Numéro de téléphone de l'athlète :
13. Adresse de l'athlète (numéro, rue, ville, province/territoire, code postal) :
14. Avez-vous un entraîneur local ou un consultant en entraînement quotidien?
- a. Oui
 - b. Non
15. Nom de l'entraîneur / du CEQ :
16. Prénom de l'entraîneur / du CEQ :
17. Courriel de l'entraîneur / du CEQ :
18. Numéro de téléphone de l'entraîneur / du CEQ :
19. Nom du club :
20. Adresse du club (numéro, rue, ville, province/territoire, code postal) :
21. Déclaration de soumission du formulaire : je certifie que les renseignements que j'ai fournis dans ce formulaire sont exacts.